

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DES MARCHES

Conformément aux articles 46, 56 et 96 de loi N° 23-12 du 05 Aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, et les articles 65,72 et 82 du décret présidentiel N° 15/247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics, et des délégations de service public .

La commune d'Alger centre informe l'ensemble des soumissionnaires que l'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales N°13/2026 pour:

FOURNITURE EN CINQ (05) LOTS SEPARES DE :

Lot N°01 : DROGUERIE.

Lot N°02 : ELECTRICITE.

Lot N°03 : PLOMBERIE.

Lot N°04 : QUINCAILLERIE.

Lot N°05 : MATERIAUX DE CONSTRUCTION

Paru dans les journaux :

TRANSACTION D'ALGERIE : 04/08/2026

الشروق : 04/08/2026

BOMOP N° :

PRESSE ELECTRONIQUE AGREE :

Que les marchés sont attribués provisoirement aux soumissionnaires :

Soumissionnaire	N° Lot	Montant de l'offre en DA /TTC	Montant de l'offre corrigé en DA /TTC	Délai De livraison	Note Technique	Note Financière	Note global	Critère de choix
MOUAS DJAHID NIF: 18319300183314400000	01	10.979.832,50	/////	Un (01) Jour	30 pts/ 35	30 pts/30	60 pts	Meilleure note globale
	03	3.570.000,00	////	Un (01) Jour	30 pts/ 35	30 pts/30	60 pts	
	04	5.666.482,50	////	Un (01) Jour	30 pts/ 35	30 pts/30	60 pts	
HASROURI FETHI NIF : 175050101324110	02	7.981.330,00	////	Un (01) Jour	30pts/ 35	30 pts/30	60 pts	Meilleure note globale
EL MIFTAH EDDAHABI NIF : 273062900108151	05	1.388.377 ,00	1.388.373,00	Deux (02) Jours	32,5 pts/ 35	30 pts/30	62,50 pts	Meilleure note globale

Les soumissionnaires non retenus et intéressés de connaître les résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres technique et financière peuvent se rapprocher du service des marchés de la commune d'Alger Centre au plus tard 03 jours à compter de la 1^{ère} parution du présent avis, pour leur communiquer ces résultats par écrit.

Les soumissionnaires contestant cette attribution provisoire peuvent introduire un recours auprès de la commission des marchés publics de la commune d'Alger Centre dans un délai de 10 jours à compter de la 1^{ère} publication du présent avis dans la presse ou le BOMOP.